Publie par la Cie. d'Imp. JOURNAL QUOTIDIEN 414 et 416, Rue Sussex

ABONNEMENT
LE CANADA
Journal Quotidien du Soir.
Un An en Ville ..... $ 4.00
Un An par la Poste .... $ 3.00

# LE CANADA

OSCAR McDONELL, Directeur de la Redaction.

LA VALLEE DE L'OTTAWA
Edition Hebdomadaire du Journal
LE CANADA.
ABONNEMENT
Un An en Ville ..... $ 2.00
Un An par la Poste 1. 0

12eme. ANNEE No 137 OTTAWA, JEUDI 9 JUILLET 1891 LE NUMERO 1 CENTS

## LA QUESTION JUIVE EN RUSSIE

Sur cette question le NORD, organe de la chancellerie russe, publie une étude des plus intéressantes. Nous la reproduisons textuellement :

La question juive en Russie est à l'ordre du jour de la publicité. L'activité déployée à tort et à travers par le télégraphe en témoigne. D'autres symptômes indiquent une certaine recrudescence d'agitation chez le sémitisme cosmopolite. En présence de ces phénomènes nous voudrions exposer sommairement la position de la question. La Russie a parfaitement raison de renvoyer catégoriquement à leurs propres affaires ceux qui, à ce sujet, se permettent de s'immiscer dans les siennes. Mais il n'est peut être pas inutile, à l'usage des gens de bonne foi dont les sympathies pour la nation russe pourraient trouver là un obstacle, d'indiquer ce qui fait le fond et les difficultés de cet épineux problème.

Affirmons d'abord que, dans les prétendues "persécutions" contre les juifs russes, il n'y a en jeu ni fanatisme religieux ou national, ni même antisémitisme au sens systématique du mot. Les israélites dignes d'être honorés et estimés par leur caractère ou leurs talents, le sont en Russie autant qu'ailleurs ; tous ceux qui présentent quelques garanties de moralité et de travail effectif y jouissent de la libre pratique. Contre l'accusation de fanatisme proteste, en thèse générale, la tolérance que le gouvernement russe montre pour l'exercice de tous les cultes, et aussi ce fait, absolument topique à des yeux impartiaux, que parmi les édifices récemment construits à Saint Pétersbourg la synagogue est la plus considérable.

Autre preuve : ce sont dans l'empire russe la protestante Finlande et la catholique Pologne qui marquent le plus d'exclusivisme contre l'élément sémitique. La loi finlandaise interdit à tout juif de s'établir à demeure dans le grand duché, et c'est Varsovie qui est le siège d'une ligue de commerçants et de consommateurs destinée à lutter à armes égales contre les syndicats israélites d'accaparement. La vérité est que, dans la défaveur qui pèse sur eux et dans les mesures restrictives dont ils sont l'objet en Russie, les juifs sont envisagés non à titre de religion ou de race, mais à titre d'affiliation, comme une sorte de *camorra* qui cherche à étendre ses opérations dans tout l'empire.

Nous ne voulons pas abuser des termes, et nous ne prétendons point insinuer que le semitisme russe forme une association occulte et compacte, poursuivant des fins criminelles avec les procédés en vogue sur les bords du golfe de Naples. Ces réserves faites, constatons que les juifs russes sont adonnés par système et par fonction à remplir, dans la vie sociale et économique du pays qu'ils habitent, cette fonction d'intermédiaires qui, lorsqu'elle dépasse la proportion normale, constitue un parasitisme funeste et, lorsqu'elle s'allie à l'esprit d'accaparement et de coalition, prend le caractère d'un fléau véritable. Or, le juif de Russie est pénétré au plus haut point de cette double tendance. Il est né courtier, pratiquant tous les courtages, depuis ceux qui sont licites jusqu'aux moins édifiants, et il a le génie du monopole. Partout où il exerce, les propriétaires sont obligés de passer, pour la vente de leurs produits, sous les fourches caudines de la ligue juive locale, qui tient d'autre part les paysans par l'usure et le cabaret. Jusque dans les carrières libérales, les mêmes tendances se révèlent.

On a été forcé de limiter au dixième le *quantum* des israélites admis à la carrière du barreau. Sans cela, dans un temps donné, tous les avocats russes eussent été juifs ; l'ordre eut constitué une caste fermée, disposant pour ses fins spéciales de tout l'arsenal de la chicane, et l'influence qu'aurait eue cet état de choses sur l'action de la justice peut s'inférer des faits récemment relevés en Prusse qui établissent que, lorsqu'un prévenu juif comparait devant un jury composé en majorité de ses coreligionnaires, il y a toujours acquittement.

Nous avons déjà eu l'occasion, dans le NORD, de signaler ces particularités; nous n'y insisterons pas davantage ici, ne voulant point dresser de réquisitoire, mais expliquer seulement comment la question se présente en regard du gouvernement russe.

« Une pincée de juifs dans un pays est une bonne chose, a dit un des leurs qui connaissait le fort et le faible de son peuple ; une poignée c'est trop. » Or, la Russie en a près de cinq millions, un contingent de cinq millions d'âmes, un grande majorité réfractaire aux obligations civiques et aux occupations normales ! C'est de la Pologne qu'elle tient principalement cette énorme population sémitique ; la nation vaincue légua au vainqueur cette sorte de tunique de Nessus. L'ancienne société polonaise étant composée d'aristocratie, de petite noblesse et de paysans, sans tiers-Etat, les juifs affluèrent pour combler le vide et prirent en main tous les ressorts économiques et financiers du royaume. Ils contribuèrent ainsi à la ruine et à la décadence de la Pologne. La Russie n'entend pas s'exposer à des dangers analogues. Il existe incontestablement un *péril juif*, qu'il faut conjurer. Par quels moyens ? c'est là où gît la difficulté.

On prêche au gouvernement russe à ce propos le droit commun et la tolérance. Le tolérance, nous l'avons dit, est entière pour le culte mosaïque comme pour les autres ; elle ne saurait naturellement s'appliquer aux tendances délictueuses. Le droit commun ? — Est-il possible de l'accorder sans réserve à une population qui est dans l'organisme national comme un corps étranger ? Dans tous les Etats, les étrangers subissent un régime d'exception ; la Russie peut-elle traiter en enfants du pays des gens qui réclament tous les droits en se dérobant à tous les devoirs ! Le gouvernement russe a essayé de laisser dormir les lois restrictives. Ce système n'a servi qu'à augmenter le mal en le propageant.

Mise en demeure de réagir, l'autorité russe n'a rien trouvé de mieux que de faire réingrégrer aux juifs les provinces que la loi leur permet d'habiter. C'est là, sans doute un expédient plutôt qu'une solution, mais quelle autre trouver ? Favoriser l'émigration, mais comment et où ? En Angleterre, la presse pousse les hauts cris à l'idée d'une augmentation de l'élément sémitique dans le Royaume Uni, et l'existence de la colonie d'ouvriers israélites du West End est vue de si mauvais œil qu'on pourrait croire que la sollicitude britannique pour les juifs russes est faite en grande partie de la crainte qu'ils ne s'expatrient du côté de la Grande-Bretagne. Les Etats-Unis n'en veulent plus.

En Prusse, on renvoie périodiquement en Russie par fournées, les israélites qui en sont venus, et ce procédé, soit dit entre parenthèses, justifie apparemment les autres autorités russes d'interdire l'accès de l'empire aux juifs des Etats limitrophes. En France, il est peu probable que des émigrés de cette provenance aient beaucoup de succès, même auprès de coreligionnaires. En 1882, ceux qui se réfugièrent à Paris à l'occasion de troubles sémitiques se montrèrent fort difficiles à vivre, car ce serait un tort de se représenter le juif russe comme timoré et déprimé. Il est au contraire fort arrogant dans les provinces où il est en nombre. Les nouveaux venus allèrent faire tapage à l'hôtel Rothschild, se plaignant de la part monte de leurs protecteurs, et les banquiers de la rue Laffitte ne furent sans doute pas fâchés de voir partir leurs protégés.

Mais si l'Europe et les Etats-Unis sont fermés, que reste-t-il ? On a parlé plus ou moins sérieusement de la Palestine et des anciennes terres de l'exode d'Israël. On assure aujourd'hui qu'un banquier israélite, M. de Hirsh, songerait à acheter dans les vastes étendues de la République Argentine un territoire assez grand pour servir de centre d'immigration à ses congénères. Ce pourrait être là un commencement de solution. Ce qui fait le malheur et le vice du sémitisme, ce qui fait qu'il se voue dans certains pays à des spécialités nuisibles et démoralisantes aussi bien pour ses victimes que pour lui-même, c'est qu'il ne forme nulle part une société de toutes pièces, complète et homogène, dont il remplisse toutes les cases, où l'agriculture, le commerce et les métiers manuels aussi bien que les professions libérales soient, à proportions normales, exercées par des israélites, où la race juive enfin soit partout en face d'elle-même.

Actuellement, en Russie du moins, le sémitisme n'est qu'une superfétation sociale. Il vise à être un Etat dans l'Etat, non par la concentration, mais par la dissémination, et en élargissant autant que possible ses réseaux. L'espèce de cantonnement auquel le gouvernement russe a recours pour conjurer ce danger est trop relatif pour produire un résultat appréciable. Les provinces ouvertes à la domiciliation israélite renferment encore, dans leurs populations russe ou polonaise, trop de matière exploitable. La constitution d'une véritable colonie juive sur un point libre du nouveau monde, formée exclusivement d'éléments sémitiques et ramenée aux conditions régulières d'une collectivité nationale, présenterait l'expérience dans les conditions plus rationnelles et pourrait peut-être la faire aboutir. Mais le baron Hirsch est-il en position de réaliser ce projet grandiose ? En tous cas, ce ne sera pas de sitôt, en raison des difficultés et des frais d'une pareille entreprise, et, en attendant, le problème subsiste et s'aggrave.

Ce qui ne laisse pas de compliquer la situation, ce sont les efforts tentés pour ameuter, de ce chef, l'opinion européenne contre la Russie. Celle-ci a sous ce rapport affaire à forte partie. L'élément israélite joue un rôle considérable dans la presse, surtout en Autriche et en Hongrie, où la plupart des directeurs de journaux lui appartiennent ; il a presque partout accès dans les bureaux de rédaction. C'est de là que proviennent ces poussées d'indignation agrémentées de poussées horrifiques, ces histoires de sévices, d'expulsions brutales, de menottes et de chaînes, toute cette quincaillerie démodée que ses inventeurs secouent à grand bruit comme dans les contes de revenants. Tout cela, avec la connivence des feuilles russophobes, fait le tour de l'Europe et contribue à envenimer la plaie intérieure du sémitisme en Russie. Au profit de qui ? Il serait difficile de le dire. Ainsi de M. J. Saint-Cère du *Figaro*. On peut avoir égard au sentiment passionné qui le porte à défendre à tout prix et partout ses frères de religion et de race, mais croit-il vraiment servir leur cause en rééditant contre la Russie les infâmes calomnies du TIMES et consorts ? Croit-il étant Français, servir les intérêts de son pays ? Heureusement que la fréquence de ce genre de sorties en émousse la pointe, et que si l'opinion russe s'irrite de ces campagnes de diffamations, le gouvernement ne s'en émeut pas autrement et poursuit sa tâche sans autre souci que d'agir pour le mieux.

Dans un article correspondance, modéré de ton et sérieux d'argumentation, que nous sommes loin de confondre avec ceux visés plus haut, la *République Française* demandait l'autre jour que les juifs fussent traités en Russie comme les musulmans. Ceci vient à l'appui de ce que nous avons dit de l'absence de fanatisme national ou religieux dans les rapports du peuple russe avec le peuple juif. Malgré la lutte entre le croissant et la croix qui a fait d'une partie de l'histoire russe une longue croisade, malgré les souvenirs de la domination tartare, les musulmans sont en effet bien vus et bien traités en Russie parce qu'ils n'y sont pas nuisibles. Ils y jouissent de tous les droits, n'en abusant pas. Ne molestant personne, personne ne songe à les molester.

Résumons nous. Il y a, sans conteste possible, en Russie un péril juif. Le gouvernement impérial ne saurait ni le méconnaître, ni s'en désintéresser. Dans aucun pays, du reste, aucun gouvernement ne pourrait, en face d'un pareil état de choses, s'en tenir à l'indifférence et au laisser faire. On peut préconiser tel ou tel mode de traitement. Ce n'est ni la bonne volonté ni le sentiment de la responsabilité morale qui manquent à Saint Pétersbourg, pour chercher la solution la plus favorable à tous les intérêts engagés dans ce problème, juifs et autres. Le gouvernement russe sait qu'il a le devoir de protéger ses sujets israélites contre toute atteinte, mais il a également le devoir de protéger contre ceux-ci ses sujets chrétiens.

Plusieurs publicistes, pour excuser les défauts caractéristiques de la race juive répandue en Europe, ont invoqué l'effet de l'oppression et de l'humiliation dont elle a été l'objet durant le moyen âge et au delà. Nous y souscrivons, mais le gouvernement russe ne peut évidemment attendre, pour prendre les précautions indispensables, que les juifs dont il a la charge aient réformé, sous l'influence d'un régime meilleur, leurs mœurs et leurs habitudes. Il y a là un cas d'urgence. Et réduites à leurs proportions véritables, dégagées de tout ce que la haine et l'imagination y ajoutent pour les travestir, appliquées avec cette humanité qui est le fond du caractère slave, les mesures résolues par l'administration russe doivent apparaître telles qu'elles sont, c'est à-dire comme destinées à parer au plus pressé dans le problème sémitique, en attendant mieux—s'il se peut.

## MONSIEUR DE MUN

Allocution prononcée par M. le comte Albert de Mun au banquet qui a eu lieu à Montmartre à l'issue de la cérémonie de clôture de l'assemblée générale de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

MESSIEURS,

Je bois à la santé des ouvriers membres des Cercles catholiques de Paris et de province, et je salue en eux les courageux initiateurs du grand mouvement social qui aboutit aujourd'hui à la renaissance des corporations. (Applaudissements)

Il y a cent ans, jour par jour, le 14 juin 1791, l'Assemblée nationale constituante votait un decret par lequel il était interdit aux citoyens d'un même état ou d'une même profession de s'associer et de faire des règlements pour leurs prétendus intérêts communs. — Le 14 juin 1891 devant les patrons et les ouvriers rassemblés dans ce banquet fraternel, j'ai la joie de pouvoir, en leur nom, proclamer que le droit d'association professionnelle est définitivement reconquis par les travailleurs, rentré dans les mœurs et reconnu par les pouvoirs publics. Voilà le centenaire que nous célébrons aujourd'hui. (Bravos, applaudissements.)

Après un siècle d'épreuves, de luttes et d'efforts, la pression des faits l'a emporté sur les résistances de la loi. La liberté des syndicats professionnels, rendue au peuple en 1884, achève aujourd'hui de briser les entraves où l'enfermaient encore d'anciennes méfiances. Patrons et ouvriers la veulent de plus en plus large et dans cet immense irrésistible développement des associations, d'intérêt souvent opposés, un seul moyen de pacification sociale et d'organisation du travail apparaît aux hommes d'Etat, aux industriels et aux ouvriers eux-mêmes : c'est la rencontre dans une association commune des représentants autorisés des associations séparées (Applaudissements).

C'est le syndicat mixte, quand il est pratiquement possible ; c'est, partout ailleurs la chambre syndicale mixte, formée des délégués des chambres patronale et ouvrière : c'est, dans tous les cas, le conseil de conciliation et d'arbitrage qui est peut-être le moyen sûr et le plus rapide d'arriver à la constitution de cette délégation permanente. (Applaudissements.) Voilà les mots qui sont, aujourd'hui, dans toutes les bouches, dans tous les écrits : et que sont-ils, sinon l'expression en termes presque identiques, des idées que depuis vingt ans nous soutenons avec passion, que j'ai portées en votre nom à la tribune de la Chambre au moment de la discussion de la loi des syndicats professionels, quand presque tout le monde les repoussait, les uns comme des utopies, les autres comme d'inacceptables retours à l'ancien régime ? (Applaudissements.) — Aujourd'hui, ce n'est plus seulement dans les cercles catholiques qu'on les entend revendiquer ; c'est partout, dans les réunions populaires, dans les conférences, dans les programmes les plus éloignés de notre esprit ; ce n'est plus seulement à la Chambre dans le petit groupe d'amis dévoués qui se retrouvent toujours unis pour les défendre, et dont je veux signaler à votre reconnaissance au moins l'un, notre confrère M Le Cour, qui est l'auteur du projet sur l'arbitrage que le conseil supérieur du travail a fait sien. (Applaudissements.) — C'est dans tous les rapports que ce conseil du travail a adoptés, dans les discours d'origines les plus diverses et dans le langage des ministres eux-mêmes. (Applaudissements.)

Voilà le chemin parcouru en vingt ans.

Rien n'arrêtera plus cette marche toujours ascendante vers la libre organisation de la corporation professionnelle. Votre part est large dans cette pacifique victoire, à vous qui, malgré toutes les difficultés, en dépit de toutes les railleries, fermement groupés dans vos cercles et dans vos associations, en avez fait, pendant tant d'années le point d'appui de nos efforts, le foyer où nous avons pu, sans cesse, réchauffer nos cœurs et retremper nos courages. Puissent tous les ouvriers, vos camarades et vos frères, dont les besoins, les vœux et les revendications se confondent avec les vôtres, mais que des méfiances tous les jours moins profondes séparent encore de vous, puissent tous ces travailleurs que, de loin, je salue avec vous, comprendre ce que vous avez fait pour la cause commune par votre courage et votre persévérance ! (Applaudissements.)

Votre tâche, cependant, mes amis, est loin d'être finie. Aucun lieu n'est mieux choisi pour vous le rappeler que cette colline d'où il semble que Dieu ait voulu donner à Paris et à la France les leçons les plus propres à les ramener à lui. Tout à l'heure, dans la basilique où nous étions assemblés, j'apercevais, du pied de l'autel, la masse profonde de vos rangs serrés, et les longues files de vos bannières, où les noms de tous les quartiers de Paris se mêlaient à ceux de Versailles de Fontainebleau, de Soissons, de Beauvais. (Applaudissements). De Beauvais, dont je veux, en votre nom, saluer et remercier le vénérable archiprêtre, venu ce matin à la tête de la députation des Cercles de la ville, et au prix d'une fatigue que vous deviniez, pour célébrer la messe devant vous (applaudissements) derrière cette foule agenouillée, les portes de l'Eglise largement ouvertes, laissant voir les dernières pentes de la colline, et, au delà, dans la brume d'où sortaient en foule les tours et les flèches des églises, les cheminées des usines et les dômes des monuments, Paris étendu comme dans le recueillement. (Applaudissements.) Et je me rappelais, messieurs, qu'il y a vingt ans, presque à la même date aussi j'étais venu un soir, conduit par mon devoir de soldat, sur cette butte alors presque déserte, où le canon tonnait de toutes parts, que de cette même place, dans ce même horizon déroulé sous mes pieds, j'avais vu un fleuve de flammes et de fumée s'étendant des Tuileries jusqu'à l'hôtel de ville, qui semblait creuser l'abîme de quelque suprême et irréparable catastrophe.

Alors trouvant devant mes yeux au lieu de ces souvenirs tragiques et des traces sanglantes de la guerre civile, ce temple majestueux dressé comme un miracle de pierre, à la gloire du Dieu de paix, d'amour et de justice (Applaudissements), vous m'êtes apparus, messieurs, sous ces voûtes que votre *Credo* remplissait des affirmations de votre foi, comme la grandiose expression de la concorde chrétienne rétablie dans le monde du travail, après les luttes douloureuses allumées par les haines sociales. (Applaudissements.)

Voilà l'idée que vous personnifiez, et c'est pourquoi votre tâche n'est pas finie.

Les syndicats professionnels, les chambres mixtes, les conseils d'arbitrage, sont les moyens d'organisation par où la paix et la liberté peuvent être rendues aux travailleurs. Mais il n'y a pas de paix solide, il n'y a pas de liberté féconde, concorde possible, si elles ne se fondent sur le sentiment chrétien.

Votre mission est d'en convaincre vos frères par l'exemple et par l'apostolat ; il n'y en a pas de plus haute et de plus patriotique. C'est pour n'y jamais faillir que vous êtes venus, aujourd'hui, demander au Sacré Cœur le courage et la force qui, puisés à cette source, ne vous feront pas défaut ; nous aussi, unis avec vous dans cette grande manifestation de la fraternité chrétienne, nous avons renouvelé les serments qui nous lient au service de votre cause. En avant donc, avec confiance, et que Dieu nous aide !

Le centenaire d'aujourd'hui nous promet la victoire : je bois aux corporations chrétiennes du vingtième siècle !

(Triple salve d'applaudissements et acclamations.)

ENTREPOT DE MEUBLES

MEUBLES ! MEUBLES !

Nouveaux et a Grand Marche.

AMEUBLEMENTS DE SALON, DE SALLE A MANGER, DE CHAMBRE A COUCHER DANS TOUS LES GENRES ET TOUS LES PRIX, CHEZ

Harris & Campbell.

CETTE ANCIENNE ET HONORABLE MAISON DE MEUBLES D'OTTAWA EST CONNUE PAR LE BON MARCHE DE SES PRIX ET PAR LA BONNE QUALITE DES ARTICLES QU'ELLE VEND.

Dix pour Cent de Reduction sur tout Achat Argent Comptant.

HARRIS AND CAMPBELL,

Coin des Rues O'Connor et Queen, pres de la Rue Sparks

GRANDE REDUCTION
Sur toutes les
TAPISSERIES DOREES
PENDANT UN MOIS.
J. F BELANGER
159 Rue Bank
Téléphone No. 92.

Aux Constructeurs et Entrepreneurs
Nous manufacturons les toitures suivantes :
Toitures "Canada Plate" Toitures Métalliques, Toitures en Fer Galvanisé, Toitures en Cuivre.
Douglass & Haines
234 rue Wellington.
Agents des célèbres fournaises "Superieur Jewel"

CHARBON.
Les Meilleures Qualités de
Charbon Bitumineux et Anthracite.
Bien Criblé et Tamisé.
O'Reilly & Heney
Bloc Russell, Rue Sparks.

JONC D'OR SOLIDE
35c. pour un Jonc valant $2
Ce Jonc est fabriqué d'une composition métallique recouverte de deux feuilles laminées d'or solide de 24 carats. Il est garanti ; il gardera son lustre et sa beauté pendant des années. Une garantie "Bonne-foi" est enveloppée dans chaque jonc, ainsi qu'un blanc, que vous pouvez remplir et retourner avec le jonc s'il ne vous donne pas satisfaction, et alors nous vous remettrons votre argent. Ce jonc ne vaut généralement $2.00, on ne peut le distinguer d'avec un de $10.00. Pour introduire nos montres et nos bijouteries, nous envoyons ce jonc et en plus notre Catalogue et nos Termes Spéciaux aux Agents, etc., sur réception de 35c. en timbres-poste. L'annonce d'un jonc de cette qualité n'a jamais été faite auparavant. Envoyez vos commandes aussitôt que possible, car bientôt il sera trop tard. Envoyez un mandat de poste ou de la monnaie de votre pays. Adresser SEARS & Cie. 332 Rue Yonge, Toronto, Ont.

EXPOSITION UNIVERSELLE, PARIS, 1878.
W. BAKER & Co.'s
Breakfast Cocoa
Duquel l'excès de l'huile a été extrait, est
Absolument pur et c'est soluble.
Pas de Chimiques
sont employés en sa préparation. Il est *plus que trois fois plus fort que* le cacao mélangé avec de l'amidon, de l'arrow-root, ou du sucre ; c'est aussi plus économe, *coûtant moins qu'un sou la tasse.* Il est délicieux, nourrissant, et fortifiant, FACILE A DIGERER, autant admirable pour les malades que pour ceux qui jouissent d'une bonne santé.
Se vend chez tous les Epiciers.
W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

HOTEL SAINT LOUIS
43-45 Rue YORK, OTTAWA
Cet Hôtel situé au centre de la cité, a été repeint et aménagé tout en neuf.
ISRAEL MOREAU,
(Du Montreal House, rue Queen Ouest.)
PROPRIETAIRE

-MONTRES D'OR-
POUR
DAMES.
Nous offrons en vente pour le moment le plus Grand Assortiment de Montres en Or, ornées de Diamants pour Dames. Aussi quelques Bagues en Diamants, valant $20.00, données pour $11.00. Montres en Argent partir de $5.00 et plus. Montres en Or partir de $9.00 à $200.00. Argenterie et Pendules à des prix très bas, défiant toute concurrence.
BIJOUTIERS EN GROS ET EN DETAIL
98 RUE RIDEAU
A. & A. F. McMILLAN

Pour Les Brûlures Douleurs Blessures Catarrhes Contusions Enrouements Maux d'Yeux Hémorrhoides Hémorrhagies Inflammations
SERVEZ-VOUS DE POND'S EXTRACT
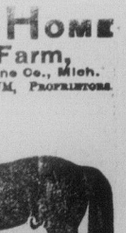
Demandez le Pond's Extract. Ne le remplacez pas.

SLAND HOME
Stock Farm,
Grosse Ile, Wayne Co., Mich.
AVAGE & FARNUM, PROPRIETORS.

Patrocle No. 2630 (1367).
IMPORTED
Percheron Horses.
All stock selected from the get of sires and dams of established reputation and registered in the French and American stud books.
ISLAND HOME
is beautifully situated at the head of Grosse Isle, in the Detroit River, ten miles below the City, and is accessible by railroad and steamboat. Visitors not familiar with the location may call at City office, Campau Building, and an escort will accompany them to the farm. Regular line of carriages run by the Farm, leaves the Biddle House, Detroit, every hour.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE